



Planète éolienne fédère les associations locales de promotion de l'éolien. Notre association se donne notamment pour mission de proposer des informations objectives pour mieux comprendre les enjeux des parcs éoliens.

Retrouvez-nous sur notre site web :

<http://www.planete-eolienne.fr/>

Cachez ces éoliennes que je ne saurais voir ?

*Les éoliennes sont régulièrement dénigrées pour leurs impacts visuels.
C'est normal : leurs dimensions sont imposantes.*

Le présent document répond aux arguments des opposants.

Il prend pour exemple leur discours sur le Mont-Saint-Michel.



Première idée reçue : le développement éolien est anarchique

NON : L'implantation des parcs éoliens est encadrée par de nombreux textes réglementaires, notamment pour le paysage :

- a) C'est le Préfet de département qui autorise les Zones de Développement Eolien (ZDE) et délivre le permis de construire des parcs éoliens (et non pas les maires).
- b) Leur localisation est possible seulement dans les ZDE en compatibilité avec les documents d'urbanisme (POS, PLU, SCOT, ...).
- c) Les textes législatifs (Loi du 13 juillet 2005) visent au regroupement des installations (lutte contre le « mitage » du territoire).
- d) Un projet éolien se développe sur plusieurs années, avec de nombreuses étapes de concertation. Tout projet est soumis à étude d'impact sur l'environnement et analyse paysagère.





Deuxième idée reçue : le développement de l'éolien est anarchique (bis).

NON : Les décisions d'implantation des parcs éoliens sont prises par les Préfets de département, dans le respect des intérêts privés et collectifs, et en cherchant à concilier les différentes politiques d'aménagement du territoire.

On n'implante pas n'importe où les éoliennes : l'arsenal réglementaire est puissant pour protéger les paysages.

On n'implante pas n'importe comment les éoliennes : cela se fait en concertation avec les services de l'Etat, les élus, les populations locales.

Et les Préfets disposent d'articles du Code de l'Urbanisme leur permettant de maîtriser le développement éolien.

43 000 monuments historiques, 7500 sites protégés, près de 600 ZPPAUP, 9 Parcs Nationaux, 33 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco, ...

Concertation avec la DIREN et l'Architecte des Bâtiments de France, présentation en « pôle éolien », passage devant la « Commission des Sites », enquête publique, ...



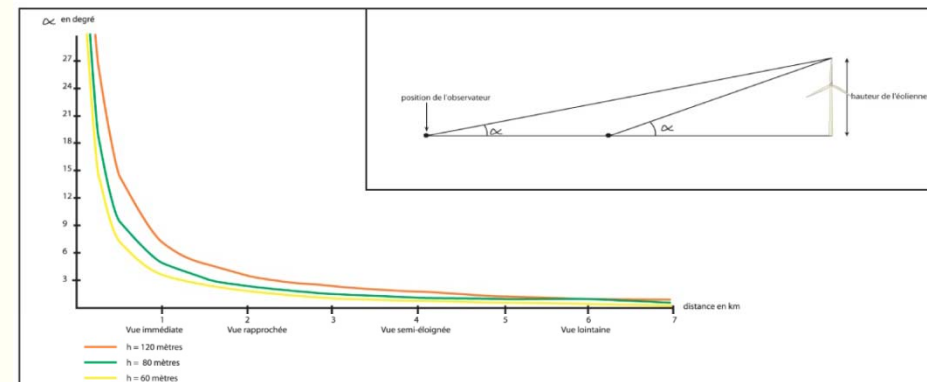
Troisième idée reçue : les éoliennes se voient à des dizaines de km à la ronde.

NON : Une éolienne de 120 m de haut à 12 km, c'est un poteau de 1 m à 100 m de distance, ou bien un morceau d'allumette de 1 cm de haut au bout du bras.

L'angle apparent d'une éolienne (part de l'éolienne dans le champ visuel) n'est pas directement fonction de la hauteur d'une éolienne (cf. illustration de la DIREN Bretagne).

Les éoliennes ne sont vraiment imposantes que dans un périmètre proche.

VARIATIONS DE L'ANGLE DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES (α) EN FONCTION DE LA POSITION DE L'OBSERVATEUR



Selon la distance entre l'observateur et le site éolien, l'impact visuel de ce dernier (sa prégnance) varie. Globalement, les perceptions les plus proches génèrent des impacts visuels importants, tandis que les perceptions les plus lointaines génèrent des impacts moindres. En fonction de la hauteur des éoliennes, il est ainsi possible de subdiviser le territoire en fonction du type de perceptions qui s'y développent. La courbe ci-dessus montre que l'impact visuel n'est pas directement proportionnel à la distance.



Quatrième idée reçue : les éoliennes détruisent les paysages.

NON : De tout temps, les modes de production et de transport de l'énergie ont façonné nos paysages : déboisements, mines de charbons, barrages hydroélectriques, centrales nucléaires, lignes électriques,...

Il y a focalisation sur les éoliennes, alors que la menace qualitative et quantitative est plus dans les entrées de villes (hymnes à la consommation), et plus généralement dans l'uniforme urbanisation.

Les éoliennes sont des installations réversibles (démontables) au contraire d'autres énergies qui ont laissé et laissent des traces et déchets (terrils, mines, centrales, ...).





Cinquième idée reçue : les éoliennes détruisent les paysages (bis).

NON : et certains sont très fiers de les montrer.

A Copenhague, 20 éoliennes sont implantées, à quelques kilomètres du littoral, face à la ville. Les Danois, peuple le plus heureux de la Planète (selon le Monde magazine du 19 septembre 2009), en sont très fiers.





Cinquième idée reçue : la France va être couverte d'éoliennes.

NON : Il y a aujourd'hui 4 000 mégawatts (MW) éoliens en France grâce à 2 500 éoliennes.

Le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de 25 000 MW en 2020. Cet objectif sera atteint avec 8 000 éoliennes (car la puissance unitaire des éoliennes augmente) réparties dans un millier de parcs environ.

Ce chiffre de mille parcs éoliens est à comparer aux :

- 100 000 km de lignes à haute et très haute tension ;
- 10 300 km d'autoroutes ;
- 600 000 ha de terres agricoles perdues à l'urbanisation d'ici 2020.



Eoliennes et Mont-Saint-Michel.

L'exemple du Mont Saint-Michel est la caricature des arguments des opposants. On aimerait pouvoir en rire.

Première caricature : des éoliennes sur le Mont-Saint-Michel



Photomontage de S.O.S. Mont-Saint-Michel



Eoliennes et Mont-Saint-Michel.

L'exemple du Mont Saint-Michel est la caricature des arguments des opposants. On aimerait pouvoir en rire.

Deuxième caricature : des éoliennes à 16 km du Mont, catastrophe.

A 16 km, une éolienne de 100 m de tour (à cette distance on ne voit pas les pales qui font 3 mètres maximum de largeur), c'est comme un bout d'allumette de 0,5 cm tenu à bout de bras... Dans le cas où l'éolienne serait vue en entier, et par bonnes conditions météo ; et sans tenir compte de la rotondité de la Terre.



Le parking d'accès au Mont-Saint-Michel couvre 15 hectares et peut accueillir 4100 véhicules. Il borde les murailles sud du Mont.

Coupe de principe de la visibilité du site de Baguer-Pican depuis le Mont-Saint-Michel



Source AEROWATT



Eoliennes et Mont-Saint-Michel.

L'exemple du Mont Saint-Michel est la caricature des arguments des opposants. On aimerait pouvoir en rire.

Troisième caricature : des éoliennes près du Mont sans concertation.

Depuis plus de deux ans, l'implantation d'éoliennes se fait au sein des ZDE. Elles sont à l'initiative des Communautés de communes. C'est le cas des Communautés de communes « Pays de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel » et « Porte de Bretagne Baie du Mont-Saint-Michel ».



Combinées à la sobriété et à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables en général, et l'énergie éolienne en particulier, sont le moyen de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre le changement climatique, dont la première conséquence est la hausse du niveau des mers.



L'énergie éolienne en quelques chiffres.

120 000 mégawatts éoliens sont en production à travers le monde, dont 4 000 mégawatts en France.

Le marché mondial de l'éolien croît de 30% par an en moyenne depuis 10 ans (+28,8% en 2008). En 2008, il a représenté 36,5 milliards d'euros.

Plus de 120 000 personnes travaillent dans la filière éolienne en Europe.

Une éolienne de 2 mégawatts (80 m de diamètre et 80 m de tour) couvre les besoins électriques domestiques moyens de 2 000 personnes.